

SEANCE DU VENDREDI 31 MAI 2002

COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

- M. le Maire** n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**
M. de KERAUTEM est désigné en qualité de Secrétaire.
- M. le Maire** n° 2 - **Pouvoirs.**
- M. le Maire** n° 3 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**
M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, des affaires financières, des attributions et désistements de location, des contentieux et des préemptions en D.P.U.
- M. le Maire** n° 4 - **Communications diverses.**
M. le Maire donne lecture des remerciements pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de manifestations.
M. le Maire et M. MONTILLOT présentent le contenu de 5 arrêtés qui prennent effet à compter du 1^{er} juin 2002. Ils réglent :
- *la circulation des mineurs de moins de 13 ans sur certaines parties du territoire de la commune d'Orléans, du 1^{er} au 26 octobre 2002, entre 23 h et 6 h ;*
 - *les bivouacs, soit toutes occupations abusives et prolongées des rues, places, lieux publics, par des groupes d'individus, accompagnés ou non d'animaux, dont le comportement agressif provoque un trouble manifeste à la tranquillité, à la sécurité et à l'ordre publics, pour la période du 1^{er} juin au 26 octobre 2002 ;*
 - *l'exercice de la prostitution :*
 - *en interdisant les stationnements et les allées et venues des personnes se livrant à la prostitution sur les abords, les trottoirs, accotements, berges et pistes cyclables de certaines voies, compte tenu des risques graves que cela représente pour l'hygiène, la salubrité et la santé publiques,*
 - *en interdisant le stationnement de tout véhicule sur les berges de Loire, Quai du Roi, dans la section comprise entre les rues de l'abreuvoir et Charles Péguy,*

- Séance du vendredi 31 mai 2002 -

▪ *en interdisant l'arrêt et le stationnement de tout véhicule sur la chaussée, entre 20 h et 6 h du matin sur certaines voies.*

M. le Maire

n° 5 - **Politique urbaine de proximité dans les quartiers. Mise en place. Communication.**

Affaire retirée de l'ordre du jour.

M. DUPONT

n° 6 - **Parc Anjorant. Recomposition. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Dans le cadre de l'ouverture au public du Parc Anjorant, situé rue du Baron, une première tranche de travaux a été réalisée en 1999.

La Ville envisage de poursuivre ces aménagements en recomposant ce parc de 7 500 m² afin que les habitants du quartier Madeleine, mais aussi l'ensemble des Orléanais, puissent bénéficier d'un aménagement de qualité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres relatif aux travaux de recomposition de ce parc, comprenant 3 lots.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL

n° 7 - **Caisse des Ecoles. Missions et fonctionnement. Communication.**

Mme MARECHAL présente les missions de la Caisse des Ecoles :

- des missions traditionnelles : animation du temps repas, subventions aux écoles en Z.E.P., transports scolaires pour des activités U.S.E.P., prêt de vêtements ;

- des missions innovantes : mise en place de projets à but pédagogique,

et informe des ressources de cet établissement public.

Le Conseil Municipal prend acte.

AFFAIRES FINANCIERES

M. MARTIN

n° 8 - **Décision modificative n° 5.**

Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 9 - **Budget de la Ville. Admissions en non-valeur.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'admettre en non valeur la somme de 18 841,81 €, intéressant le budget de la Ville qui, après enquête et poursuites, s'est révélée irrécouvrable.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 10 - **S.A. d'H.L.M. Immobilière Val de Loire. Garantie d'un emprunt de 1 067 143 €. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la S.A d'H.L.M. Immobilière Val de Loire à hauteur de 533 572 €, soit 50 % d'un emprunt de 1 067 143 € que cet organisme se propose de contracter auprès du Crédit Foncier de France. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 24 logements collectifs locatifs sociaux, 100 bis Faubourg Saint-Jean, à Orléans.

La S.A. d'H.L.M. Immobilière Val de Loire s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit cinq logements.

Adopté à l'unanimité.

MOYENS GENERAUX

M. CARRE

n° 11 - **Services municipaux. Marché pour la location de photocopieurs. Prestations complémentaires. Approbation d'un avenant.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver un avenant au marché relatif à la location de photocopieurs dans les services municipaux, à passer avec la Société RICOH, afin d'adjoindre d'un copieur supplémentaire à la Direction de l'Action Scolaire.

Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

M. KAFTANJIAN

n° 12 - **Ile Charlemagne. Surveillance des zones de baignade. Mise à disposition d'un maître nageur sauveteur. Approbation d'une convention à passer avec l'Union Française des Œuvres Laïques pour l'Education Physique.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'Union Française des Œuvres Laïques pour l'Education Physique concernant la mise à disposition d'un maître nageur sauveteur pour la surveillance des zones de baignade de l'Ile Charlemagne, pour une durée de deux mois à temps plein durant l'été 2002.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 13 - **Direction de la Sécurité. Agents de la Police Municipale ayant des fonctions de maître-chien. Versement d'une indemnité.**

Afin de renforcer la sécurité sur le périmètre de la Ville, il a été décidé de constituer une brigade canine qui interviendrait en renfort avec les brigades travaillant en 3/8 et les brigades équestre et moto.

- Séance du vendredi 31 mai 2002 -

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'instituer, en remplacement du paiement d'I.H.T.S., une indemnité de maître-chien dont le versement s'effectuerait en faveur des personnels de police, suivant les trois niveaux de contraintes définis dans la délibération et selon trois niveaux de montants mensuels :

- 1^{er} cas : 382 €, soit 4 584 € par an,
- 2^{ème} cas : 305 €, soit 3 660 € par an,
- 3^{ème} cas : 229 €, soit 2 748 € par an ;

2°) d'affecter cette indemnité sur l'indemnité d'administration et de technicité créée par le décret du 14 janvier 2002.

**Adopté par 52 voix.
Il y a 3 abstentions.**

M. KAFTANJIAN

n° 14 - **Direction des Finances et des Marchés. Reconstitution d'un poste de conseiller en gestion. Approbation d'un avenant au contrat de travail.**

Le Conseil Municipal du 11 juillet 2001 a décidé d'ouvrir un poste de conseiller en gestion afin de renforcer la Direction des Finances et des Marchés.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du principe de la reconduction de ce poste pour une durée de trois ans ;

2°) d'approuver les dispositions de l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité.

ACTION CULTURELLE

M. CHAMPIGNY

n° 15 - **Aides à des associations à caractère culturel.**

Après examen des dossiers de demandes de subventions avec les présidents des associations, les services municipaux concernés tels que le service Jeunesse, la Direction des Relations Extérieures ainsi qu'avec les conseillers techniques de la D.R.A.C. Centre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les attributions de subventions à des associations à caractère culturel, selon la répartition figurant dans la délibération pour un montant global de 23 584 €.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 16 - **Activités et événements culturels. Parrainage de la Caisse d'Epargne Val de France Orléanais. Approbation de conventions.**

La Caisse d'Epargne du Val de France Orléanais participe depuis plusieurs années au soutien des activités permanentes ou événementielles organisées par la Ville dans le domaine culturel.

- Séance du vendredi 31 mai 2002 -

Concernant l'année 2002, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conventions de parrainage à passer avec la Caisse d'Epargne du Val de France Orléanais qui apporte son soutien à l'Astrolabe, au Festival de Jazz et au Musée des Beaux-Arts, déterminant pour chaque action les engagements des parties.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 17 - **Festival de Jazz. Edition 2002. Mise à disposition d'un emplacement pour l'installation d'une buvette. Utilisation du logo Orléans'Jazz. Approbation de contrats.**

Dans le cadre d'Orléans Jazz 2002, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le contrat à passer avec la S.A.R.L. Le Nantucket pour occupation privative du domaine public au Campo Santo le 21 juin, puis du 26 au 30 juin 2002 inclus, ainsi que dans le Jardin de l'Evêché du 24 au 29 juin inclus, en vue d'installer et de gérer une buvette cafétéria ;

2°) d'approuver le contrat à passer avec la Société CANAL VIN, afin de lui conférer le droit d'usage du logo « Orléans'Jazz » sur les bouteilles d'une cuvée spéciale et de fixer les modalités de cette autorisation.

***Adopté par 50 voix.
Il y a 5 abstentions.***

M. CHAMPIGNY

n° 18 - **Archilab 2002. Diffusion du catalogue. Approbation d'une convention avec la Société d'édition HYX.**

Chaque exposition d'Archilab depuis 1999 a fait l'objet d'une publication de catalogue, la conception étant effectuée par l'équipe scientifique de commissariat, la création graphique par les graphistes recrutés par la Ville, et l'impression ainsi que la diffusion étant assurées par la Ville.

Compte tenu qu'il apparaît souhaitable que la diffusion du catalogue soit assurée par une structure professionnelle spécialisée, afin de professionnaliser et d'optimiser la commercialisation de cet ouvrage, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec la Société d'Édition HYX définissant l'ensemble des obligations respectives des parties relatives à l'impression et à la diffusion du catalogue d'Archilab 2002, Quatrièmes Rencontres Internationales d'Architecture d'Orléans.

La Ville s'engage à prendre en charge les frais techniques de réalisation et d'impression et la Société HYX s'engage à en assurer la diffusion et la distribution en librairie.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 19 - **Archilab 2002. Mise en place d'une librairie temporaire. Approbation d'une convention avec les librairies Le Moniteur.**

Afin que le public puisse prendre connaissance et acquérir sur le site les récentes publications en matière architecturale ainsi que les ouvrages

consacrés aux recherches et réalisations des architectes exposés, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec les librairies Le Moniteur, fixant les conditions de mise en place d'une librairie temporaire à l'occasion d'Archilab 2002, Quatrièmes Rencontres Internationales d'Architecture d'Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 20 - **L'Astrolabe. Fonctionnement. Année 2002. Demandes de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de la Région Centre.**

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de la Région Centre une subvention au taux le plus élevé possible pour leur participation à l'action de l'Astrolabe au titre de l'année 2002.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 21 - **Musée des Beaux-Arts et musée Historique. Passeport « Orléans Pass ». Année 2002-2003. Extension des droits.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser les détenteurs du Passeport « Orléans Pass » à bénéficier du tarif réduit donnant accès aux collections permanentes et aux expositions temporaires au musée des Beaux-Arts et au musée Historique au prix de 2,50 €.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 22 - **Musée des Beaux-Arts. Travaux de mise en sécurité. Approbation du projet et du dossier de consultation des entreprises.**

L'équipement spécifique relatif à la sûreté et la sécurité du musée des Beaux-Arts ne correspondant plus aux normes en vigueur, il est apparu nécessaire, sur les conseils de la Direction des Musées de France, de faire réaliser un audit qui a fait apparaître les faiblesses du bâtiment, et des propositions ont été émises pour y remédier.

A plus ou moins longue échéance, les opérations porteront sur la rénovation et la modernisation des systèmes de sécurité incendie et surveillance périmétrique et volumétrique, l'amélioration de la vidéosurveillance, l'installation d'un nouveau système d'accrochage des œuvres, la rénovation de la protection mécanique du bâtiment et le développement de la formation du personnel.

Un phasage de l'opération a été établi, et il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet et le dossier de consultation des entreprises relatifs aux travaux de mise en sécurité du musée des Beaux-Arts, portant sur deux lots : détection incendie et détection intrusion.

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 31 mai 2002 -

M. CHAMPIGNY

n° 23 - **Service archéologique. Plaquette « Cahier d'Archéologie ».**
Demande d'une subvention auprès de la D.R.A.C.

Dans le cadre de la politique d'animation et de diffusion des connaissances développée par le Service archéologique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention au taux le plus élevé possible, afin de financer la plaquette intitulée « Cahier d'Archéologie ».

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 24 - **Institut d'Arts Visuel. Programme Socrates Erasmus. Bourses de mobilité en faveur des étudiants. Année 2001/2002.**
Approbation d'un avenant.

L'Agence Nationale Socrates – Leonardo da Vinci France (Programme Socrates) a pour mission de verser des allocations d'aide à la mobilité des étudiants dans le cadre des échanges internationaux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention en date du 3 décembre 2001, à passer avec l'Agence Nationale Socrates-Erasmus France relatif au versement du complément des bourses aux étudiants pour l'année 2001/2002, d'un montant de 2 016,10 €.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 25 - **Réseau des bibliothèques. Réinformatisation. Marché pour l'acquisition d'un système de gestion. Approbation d'un avenant.**

Dans le cadre de la réinformatisation générale du Réseau des Bibliothèques, le Conseil Municipal du 27 octobre 2000 a adopté un dossier d'appel d'offres pour l'acquisition d'un nouveau système informatique de gestion des bibliothèques.

Compte tenu qu'une difficulté technique imprévisible et non repérable à l'avance empêche l'exécution complète du lot 1, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 à passer avec la Société BiblioMondo France pour le lot n° 1 relatif à la fourniture clé en main et l'assistance à la mise en œuvre du système informatique de gestion des bibliothèques, d'un montant de 3 214,85 € T.T.C. portant ainsi le montant initial du marché relatif à ce lot de 424 696,42 € T.T.C. à 427 911,27 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

INFORMATION ET COMMUNICATION

- M. CARRE n° 26 - **6ème Tour de France aérien. Jeune chambre économique. Participation de la Ville. Approbation d'une convention de partenariat.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du versement d'une aide de 1 525 € à la Jeune Chambre Economique pour la participation de la Ville au 6^{ème} Tour de France aérien.

Cette opération a pour objectif de donner la possibilité à des jeunes enfants atteints d'un handicap de réaliser leur rêve en s'évadant dans les airs, faire découvrir et apprécier les sports aériens ;

2°) d'approuver la convention de partenariat à passer avec la Jeune Chambre Economique dans ce cadre.

Adopté à l'unanimité.

- M. CARRE n° 27 - **Journées Nationales du Développement Durable. Organisation par l'association 4D. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association 4D, organisatrice des Journées Nationales du Développement Durable.

Adopté à l'unanimité.

TOURISME- RELATIONS EXTERIEURES

- M. GABELLE n° 28 - **Fêtes de Jeanne d'Arc 2002. Attribution de subventions aux associations participantes.**

Pour l'année 2002, il est demandé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention de 285 € à chacune de 7 sociétés de musique ayant participé aux Fêtes de Jeanne d'Arc.

Adopté à l'unanimité.

- Mme CHERADAME n° 29 - **Organisation de voyages en train à vapeur d'Orléans à Mardié. Attribution d'une subvention à l'association A.A.A.T.V.**

Il est demandé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention de 1 200 € à l'A.A.A.T.V. pour l'organisation de voyages en train à vapeur au départ des gares de Fleury-les-Aubrais et Orléans jusqu'à Mardié, le 26 mai 2002.

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 31 mai 2002 -

Mme CHERADAME n° 30 - **Relations internationales. Appels et bourses à projets. Attribution de subventions.**

Afin d'accompagner et de favoriser les initiatives des porteurs de projets à vocation internationale individuels, de groupes ou associatifs, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions pour des appels à projets pour un montant global de 9 723,47 € ainsi qu'une bourse à projet d'un montant de 305 €.

***Adopté par 54 voix.
Il y a 1 non participation.***

COMMERCE

M. GABELLE n° 31 - **Association des Commerçants de la rue Eugène Turbat et de la Croix Saint-Marceau. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 830 € à l'association des Commerçants de la rue Eugène Turbat et de la Croix Saint-Marceau pour l'organisation de la journée du goût et de l'artisanat.

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE n° 32 - **Association « les Vitrines d'Orléans ». Attribution d'une subvention.**

Au titre de son programme d'actions pour l'année 2002, il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 30 490 € à l'association « Les Vitrines d'Orléans », 50 % de ce montant étant versé en juin et le solde en octobre 2002.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT, ACTION ECONOMIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

M. LEMAIGNEN n° 33 - **Campus universitaire. Aménagement-équipement. Convention particulière. Année 2002. Approbation d'un avenant.**

En juillet 1999, la convention particulière n° 2 concernant les aménagements des espaces non bâtis du Campus universitaire a été signée par l'Université, le C.R.O.U.S. et la ville d'Orléans. Chaque année, un avenant doit en préciser les actions et le financement prévu par chacun des signataires.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant à cette convention à passer avec l'université et le C.R.O.U.S., relatif au programme de l'année 2002 pour un montant de 150 000 €.

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 31 mai 2002 -

M. LEMAIGNEN n° 34 - **Salon du recrutement «Le Printemps de l'emploi».**
Participation de la Ville. Approbation d'une convention à
passer avec l'A.N.P.E.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la participation de la Ville au Salon du recrutement « Le Printemps de l'Emploi 2002 » qui se déroulera les 21 et 22 juin prochains au Parc des Expositions et des Congrès, par l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 946 € à l'A.N.P.E. ;

2°) d'approuver la convention relative au dispositif « Le Printemps de l'Emploi » à passer avec l'A.N.P.E.

Adopté par 51 voix contre 1.
Il y a 3 abstentions.

M. LEMAIGNEN n° 35 - **Conférence Francophone d'Apprentissage : CAP 2002.**
Participation de la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une subvention de 400 € au profit du Laboratoire d'Informatique Fondamentale d'Orléans de l'Université, pour l'organisation sur le campus de la Conférence Francophone d'Apprentissage : CAP 2002, du 17 au 19 juin 2002.

Adopté à l'unanimité.

ACTION SCOLAIRE

Mme MARECHAL n° 36 - **Enseignement du premier degré. Aides à la réalisation de**
projets.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer des subventions aux établissements scolaires du premier degré et organismes qui sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques, pour un montant global de 3 729,37 €.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL n° 37 - **Demandes de subventions auprès du Département. Année**
scolaire 2001-2002 :

a) Education musicale dans les écoles élémentaires.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Département une subvention de 7 076 €, allouée au titre de sa participation à l'enseignement musical dans les écoles élémentaires d'Orléans pour l'année scolaire 2001-2002.

Adopté à l'unanimité.

b) Réseaux d'aides spécialisées auprès des enfants en difficulté. **Frais de fonctionnement.**

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention globale de 5 336 € auprès du Département, correspondant à sa contribution aux frais de fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées pour l'année scolaire 2001-2002.

Adopté à l'unanimité.

ACTION SOCIALE

M. DABAUVALLE n° 38 - Aide en faveur d'associations relevant du secteur social.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 3 812 € à l'Union Départementale des Clubs Ruraux des Aînés et Retraités du Loiret pour son Congrès de juin 2002.

**Adopté par 51 voix.
Il y a 4 abstentions.**

JEUNESSE

Mme GRIVOT n° 39 - Aides en faveur de groupements de jeunesse.

Affaire retirée de l'ordre du jour.

AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

Mme GRIVOT n° 40 - Installations sportives, patinoire, E.M.I.S. Actualisation des tarifs.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les nouveaux tarifs applicables aux installations sportives, à la patinoire et aux activités de l'E.M.I.S., tels qu'ils figurent dans les tableaux annexés à la délibération ;

2°) de décider de l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juin 2002.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT n° 41 - Aides en faveur d'associations sportives pour l'animation et à titre exceptionnel.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions pour l'aide à l'animation et à titre exceptionnel aux associations sportives suivantes :

I. Aide à l'animation sportive

- U.S.O.Tennis 3 000 €
- Tennis Saint-Marceau Orléans 1 300 €
- A.S. Handisport Orléanais et
C.D. Handisport du Loiret 700 €

II. Aide à titre exceptionnel

- U.S.O. Boxe 1 000 €

III. Aide à l'évolution

- A.L.L.S Basket 6 098 €

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 31 mai 2002 -

Mme GRIVOT

n° 42 - **Cercle d'Escrime Orléanais. Approbation d'un contrat d'objectifs.**

Afin d'accompagner les efforts mis en œuvre par le Cercle d'Escrime Orléanais pour maintenir son rôle d'accueil du plus grand nombre et de formation des jeunes Orléanais, tout en permettant son développement au plus haut niveau sportif, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le principe de l'instauration d'un contrat d'objectifs entre le Cercle d'Escrime Orléanais et la Ville ;

2°) d'approuver le contrat d'objectif à passer avec le C.E.O. pour les années 2002, 2003, 2004 et 2005, définissant les engagements des parties.

Le montant de la subvention pour 2002 s'élève à hauteur de 45 734 €.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 43 - **Stade de la Vallée. Construction de vestiaires et d'une tribune. Approbation du dossier d'avant-projet sommaire. Demandes de subventions auprès du Département et de la Région. Autorisation de préfinancement.**

Le stade de la Vallée accueille, sur un site exceptionnel, différentes disciplines sportives, en particulier le football, l'athlétisme et le rugby, pratiquées par des clubs sportifs qui y ont leur siège ainsi que par des élèves des collèges et des lycées.

Compte tenu de la vétusté de la tribune et des vestiaires qui doivent être démolis, la construction d'un nouvel équipement est décidée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le dossier d'avant-projet sommaire relatif à la construction de vestiaires et d'une tribune au Stade de la Vallée ;

2°) de solliciter une subvention au taux le plus élevé, auprès de la Région, pour ces équipements, compte tenu qu'ils permettent l'accueil, d'une part de lycéens pour des cours d'E.P.S. et d'autre part de sportifs de haut niveau ;

3°) de solliciter une subvention au taux le plus élevé, auprès du Département, au titre du programme 2003, pour la construction de ces mêmes équipements, compte tenu notamment du fait qu'ils sont très utiles aux collèges du nord d'Orléans ;

4°) de solliciter, d'une part auprès de la Région, et d'autre part auprès du Département, la possibilité de préfinancer par la Ville, les équipements considérés.

***Adopté par 54 voix.
Il y a 1 abstention.***

- Séance du vendredi 31 mai 2002 -

Mme GRIVOT

n° 44 - **Stade de la rue Moine. Dénomination.**

Par référence aux heures de gloire que l'Arago Football a connu dans ce lieu, il est proposé au Conseil Municipal de dénommer le stade de la rue Moine, Stade Pierre BELLETESTE.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 45 - **Grand Projet de Ville de La Source. Construction d'un équipement sportif. Demandes de subventions. Autorisation de préfinancement.**

L'une des toutes premières opérations à réaliser dans le cadre du Grand Projet de Ville de La Source est la construction d'un équipement sportif à la suite de l'incendie du gymnase Minouflet.

A ce titre, il est apparu nécessaire de doter le quartier de La Source d'un complexe sportif qui puisse accueillir des manifestations sportives intéressant un grand public.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de solliciter, au taux le plus élevé, une subvention auprès de l'Etat, de la Région et du Département, pour la construction d'un complexe sportif dans le périmètre du G.P.V. de La Source ;

2°) de solliciter auprès de ces mêmes entités, la possibilité de préfinancer par la Ville les équipements considérés.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 46 - **Aides en faveur de groupements de loisirs.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes aux groupements de loisirs de la Ville :

- Clubs des 2 C.V. de l'Orléanais 350 €

- Team Kart 45 300 €

***Adopté par 53 voix.
Il y a 2 abstentions.***

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

M. PARAYRE

n° 47 - **Elections prud'homales du 11 décembre 2002. Constitution de la commission administrative communale. Désignation des membres.**

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner les représentants des employeurs et des salariés figurant dans la délibération, afin de constituer la Commission Administrative Communale, à l'occasion des élections prud'homales du 11 décembre 2002.

Adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

M. DUPONT

- n° 48 - **Printemps de l'Environnement 2002. Organisation de manifestations. Approbation de conventions à passer avec la Lyonnaise des Eaux France et l'Etablissement public Loire.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes des conventions de partenariat à passer avec la Lyonnaise des Eaux France pour une participation de 15 240 €, et avec l'Etablissement Public Loire pour une participation financière de 1 524 € dans le cadre des manifestations organisées pour le Printemps de l'Environnement 2002.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT, ACTION FONCIERE

M. CARRE

- n° 49 - **Passages de l'Arboretum et du Pont Moulinet. Transfert dans le domaine public. Acquisition de l'assiette foncière de ces voies.**

Dans le cadre de l'aménagement de la Z.A.C. de la Cigogne, les passages de l'Arboretum et du Pont Moulinet, permettant par ailleurs de desservir le parc public du Moins Roux, sont demeurées appartenir à la Société BATIR CENTRE, qui a construit un ensemble d'habitat pavillonnaire, la résidence « Les Maisons du Parc ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles correspondant aux assiettes foncières des deux passages, moyennant l'euro symbolique, en vue de leur incorporation dans le domaine public communal.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

- n° 50 - **Quartier Saint-Marceau. Implantation d'un collège. Cession d'un terrain au profit du Département.**

Le Département du Loiret, compétent en matière d'enseignement du second degré, a décidé de construire un nouveau collège en remplacement du collège Etienne Dolet, sur des terrains situés entre la rue Greffier et la route d'Olivet à Orléans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de déclasser du domaine public des espaces verts un terrain d'une superficie de 13 m² ;

2°) d'accepter la cession de cette parcelle située en limite de la rue Monseigneur Von Galen, pour un prix de 411,61 €, au profit du Département, pour la construction de ce nouveau collège.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 51 - **Clos de la Fosse Le Roi à Olivet. Cession à la S.E.M.D.O. d'une parcelle appartenant à la Ville d'Orléans.**

La Ville d'Orléans est propriétaire d'un terrain d'une superficie de 391 m² situé dans le périmètre de la Z.A.C. du Moulin, dont la commune d'Olivet a confié l'aménagement à la S.E.M.D.O.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la cession de cette parcelle, pour un prix au m² de 7,62 €, soit 2 979,42 € + indemnité de rempli au taux de 5 % soit 149,20 €, représentant une somme totale de 3 128,44 €, au profit de la S.E.M.D.O.

Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE

M. PELLOUX-PRAYER

n° 52 - **Eglise Saint-Vincent. Réfection des couvertures. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Une campagne de rénovation de l'église Saint-Vincent est lancée depuis maintenant deux années, et a consisté dans un premier temps, à restaurer la façade ouest. Cette première phase est en voie d'achèvement, et il convient de poursuivre l'action engagée par la réfection des couvertures.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert relatif à la réfection des couvertures de l'église Saint-Vincent.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER

n° 53 - **Ecole élémentaire Charles Pensée. Réfection des enduits de façade, rue des Pensées. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Dans le cadre du programme de grosses réparations, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert relatif à la réfection des enduits de la façade de la rue des Pensées de l'école Charles Pensée.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER

n° 54 - **Réseau de radiotéléphone. Exploitation. Site du Parc des Expositions rue des Montées. Résiliation de la convention passée avec France Télécom Mobiles.**

Compte tenu que la Société France Télécom Mobiles n'a pu obtenir les autorisations administratives nécessaires pour l'édification d'un pylône porteur d'antennes, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la résiliation de la convention d'autorisation d'accès au domaine public, approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 27 octobre 2000, et passée avec cette Société pour le site du Parc des Expositions rue des Montées.

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 31 mai 2002 -

M. PELLOUX-PRAYER n° 55 - **Parc automobile. Fourniture de pièces de rechange. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

L'entretien des véhicules municipaux est assuré soit en interne, soit en recourant aux garages privés.

Les travaux ainsi réalisés en régie nécessitant l'acquisition auprès de fournisseurs locaux des pièces de rechange, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert à bons de commandes en 12 lots, y afférent.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 56 - **Véhicule porte-outils pour la Direction des Espaces Verts. Acquisition. Approbation d'un marché négocié après appel d'offres infructueux.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché négocié, après procédure d'appel d'offres infructueux, à passer avec la Société S.A.V.I.B. 45, comprenant :

- d'une part l'acquisition d'un véhicule porte-outils et de ses équipements de travail pour un montant global de 193 453,00 € T.T.C. comprenant l'option roto-broyeuse axiale ;
- et d'autre part la reprise du véhicule UNIMOG pour un montant de 7 774,00 € T.T.C.

***Adopté par 54 voix.
Il y a 1 abstention.***

BATIMENTS - TRAVAUX NEUFS

M. PELLOUX-PRAYER n° 57 - **Restaurant municipal. Réaménagement des accès du public et techniques. Lot n° 2. Approbation d'un marché négocié après appel d'offres infructueux.**

Après procédure d'appel d'offres infructueux, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché négocié relatif au réaménagement des accès du public et techniques du restaurant municipal, à passer avec l'entreprise HUGUET-CREICHE concernant le lot n° 2 – menuiseries aluminium, serrurerie pour un montant de 28 316,49 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

ESPACES VERTS

M. DUPONT n° 58 - **Parc de Charbonnière. Approbation de la modification du plan d'aménagement forestier.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du plan d'aménagement forestier du Parc de Charbonnière réalisé par l'Office National des Forêts, et portant sur les points suivants :

- les coupes d'amélioration ont lieu en 1999, 2003, 2006 et 2009 ;
- les parcelles 12p et 13p ne feront pas l'objet de coupe de régénération pendant la durée de ce plan d'aménagement, les coupes rases ne s'effectueront que sur de petites surfaces.

- Séance du vendredi 31 mai 2002 -

L'O.N.F. a répondu favorablement à ces demandes.

Adopté à l'unanimité.

VOIRIE

M. PELLOUX-PRAYER n° 59 - **Installations d'éclairage public. Maintenance et exploitation. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec le Groupe Frédéric CUILLERIER, relative à la prise en charge par la Ville de la maintenance et de l'exploitation des installations d'éclairage public situées rue Crignon Desormeaux.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 60 - **Matériel pour le balayage. Acquisition. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Dans le cadre des achats de matériel roulant pour le service voirie-propreté, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert concernant l'acquisition de matériel pour le balayage des trottoirs, au titre de l'année 2002.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 61 - **Programme d'aide à l'amélioration de la voirie communale. Demande de subvention auprès du Département au titre de l'année 2003.**

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Département une subvention suivant les critères de répartition habituels, au titre du programme d'aide à l'amélioration de la voirie communale pour l'exercice 2003.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 62 - **Travaux d'amélioration de la voirie. Approbation d'un avenant de transfert.**

Suite à un acte de location gérance entre deux entreprises, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant au marché relatif aux travaux d'amélioration de voirie – Année 2001, permettant le transfert de ce marché du groupement d'entreprises EUROVIA CENTRE LOIRE / GERCIF S.N.C. à la Société EUROVIA CENTRE LOIRE.

Adopté à l'unanimité.

Orléans, le 3 juin 2002

Le Maire,

Serge GROUARD